

# MODALITÉS DE PAIEMENT



## **MODALITÉS DE PAIEMENT DU DROIT ANNUEL**

Pour régler le montant du droit annuel d'agrément des SCA et des SCIA, ou du droit annuel de rattachement des sections du Club France International, trois possibilités sont offertes .

**Le montant de ce droit est à un [tarif](#) unique fixé tous les ans par le CDN**

## **Le paiement par chèque bancaire**

En adressant par courrier postal, si possible avec les autres pièces du dossier, un chèque bancaire à l'ordre de la FFESSM, au 24 quai de Rives Neuve, 13248 Marseille cedex 07. Merci d'indiquer au verso du chèque ou sur le talon « agrément » ou « rattachement », suivi du numéro de SCA, SCIA ou section du Club France International.

## **Le paiement par virement bancaire**

Le paiement par virement bancaire sur le compte fédéral correspondant au RIB ci-dessous est possible ; merci d'indiquer sur les références du virement « agrément » ou « rattachement », suivi du numéro de SCA, SCIA ou section du Club France International.

[Le RIB de la FFESSM](#)

## **Le paiement par carte bancaire**

Il est possible de payer le droit annuel par carte bleue en téléphonant de 9 h à 18 h au 04 91 33 99 31 et en sélectionnant le service comptabilité de la FFESSM.